AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20241024-15387-DE-1-1
en date du 30/10/24 ; REFERENCE ACTE : DEL-2024-229

DEL-2024-229

Nombre de membres en exercice

95

Présents et représentés

91

Délibération

Date de mise en ligne

30 OCT. 2024

Déposée en Préfecture le

30 OCT. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt quatre du mois de octobre à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix huit octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni Cap Périaz à Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Etaient présents
Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Josette CHARVIER, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-François DEGENNE, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIANT

Avaient donné procuration
Marie BERTRAND à Alexandra BEAUJARD, Christian BOVIER à Sandrine DALL'AGLIO, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Marion LAFARIE, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Roland DAVIET à Ségolène GUICHARD, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Isabelle DIJEAU à Christiane LAYDEVANT, Benjamin MARIAS à Nora SEGAUD-LABIDI, Patricia MERMOZ à Jean-Claude MARTIN, Laure ODORICO à Christian ANSELME, Bénédicte SERRATE à Lola CECCHINEL, Guillaume TATU à Fabienne GREBERT

Etaient excusé(e)s
Frédérique BANGUÉ, Frédérique KHAMMAR, Antoine de MENTHON, Marie-Luce PERDRIX

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20241024-15387-DE-1-1
en date du 30/10/24 ; REFERENCE ACTE : DEL-2024-229

OBJET

PLAN DE GESTION DU MASSIF DU MONT VEYRIER

Marc ROLLIN, rapporteur

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCBL-2018-0066 du 21 décembre 2018 portant approbation des statuts du Grand Annecy et disposant que l'EPCI est compétent en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 portant sur l'adoption du plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° D-2020-599 du 17 décembre 2020 qui approuve le Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Grand Annecy, en particulier l'action n° 3.3.3 portant sur l'élaboration d'un plan de gestion pour le massif du Mont Veyrier, dont le Grand Annecy s'est vu confier la maitrise d'ouvrage ;

Considérant la proposition de plan de gestion du massif du Mont Veyrier et la demande de labellisation du site en Espace Naturel Sensible faite par le Comité de pilotage de l'élaboration du plan de gestion lors de sa séance du 23 mai 2024, ainsi que la demande de création par le Département de la Haute-Savoie d'une zone de préemption sur le périmètre labellisé ;

Considérant la proposition par le Grand Annecy d'assurer le pilotage du plan de gestion dans sa phase d'exécution et de mettre en place un comité de suivi afférent, approuvée par le Comité de pilotage ;

Considérant la proposition de portage de diverses actions par le Grand Annecy au sein du plan de gestion, approuvée par le Comité de pilotage ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Environnement du 19 juin 2024 quant au programme d'actions à porter par le Grand Annecy ;

Il est exposé ce qui suit :

1/ Contexte

Le massif du Mont Veyrier, inclut le Mont Veyrier, le Mont Rampignon, le Mont Baron et le Mont Baret. L'ensemble constitue un massif situé à l'Est du territoire du Grand Annecy entre l'agglomération annécienne et le lac d'Annecy. Il concerne les territoires des communes d'Annecy, Veyrier-du-lac, Menthon-Saint-Bernard et Alex (hors Agglomération).

Du fait de la proximité immédiate de l'urbanisation, le site est devenu un cœur de nature à forte valeur récréative pour les locaux et les touristes. Sa fréquentation croissante, de jour comme de nuit, quel que soit le moment de l'année, interroge les acteurs du territoire qu'ils soient élus ou socio-professionnels.

C'est dans ce contexte, que la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy et le Département de la Haute-Savoie ont souhaité doter le site d'un plan de gestion, document de référence pour permettre une gestion opérationnelle et concertée du site. Le travail d'élaboration du plan a aussi permis d'analyser l'opportunité de sa labellisation en « Espace Naturel Sensible » (ENS) au titre de la politique portée par le Département.

La démarche d'élaboration du plan de gestion du massif du Mont Veyrier s'est déroulée sous la responsabilité d'un Comité de pilotage composé des collectivités concernées par la démarche. Le plan de gestion qui en résulte est produit pour une durée de 6 ans, renouvelable sur la base d'une évaluation. Une fois validé, un comité de suivi veillera à la mise en œuvre du plan de gestion. Ce comité sera composé des collectivités, des financeurs et partenaires techniques départementaux représentatifs des sujets en jeu (biodiversité, activités économiques, loisirs, secours…).

2/ <u>Contenu du plan de gestion</u>

Sur la base d'un diagnostic de territoire multi-factoriel, les enjeux suivants ont été mis en exergue :

- la préservation et la connaissance du patrimoine naturel,
- le maintien de la fonctionnalité écologique du site,
- l'encadrement de la fréquentation touristique et sportive,
- la pérennisation de l'agriculture en pied de massif,
- la poursuite d'une gestion forestière multifonctionnelle,
- la conciliation de la chasse avec les autres activités du site,
- l'organisation de la gouvernance du site, pour la gestion des activités de loisirs et pour le pilotage de l'exécution du plan de gestion.

Des objectifs à long terme ont été définis pour chaque enjeu, socles de la stratégie de gestion du massif. Ils correspondent à l'état ou au fonctionnement que l'on souhaite atteindre pour chaque enjeu :

- Objectifs de conservation du patrimoine naturel
  - Maintenir les habitats ouverts en bon état de conservation ;
  - Maintenir la faune rupestre en bon état de conservation, en conciliation avec les usages sur falaise ;
  - Pérenniser la fonctionnalité écologique comme réservoir de biodiversité et zone de quiétude pour la faune ;
  - Préserver la faune forestière à travers une trame de vieux bois favorable, en lien avec l'activité sylvicole ;
  - Maitriser le développement des espèces invasives.

- Objectifs socio-économiques
  - Garantir des conditions favorables au maintien de l'agriculture en lien avec la fréquentation ;
  - Définir un équilibre pour concilier et maintenir les différents usages au regard des risques naturels et des activités économiques présents sur le site ;
  - Maitriser et organiser les pratiques et les réglementations en vigueur.

- Objectifs de communication, de sensibilisation et d'accueil du public
  - Maitriser et organiser la circulation et le stationnement dans le massif afin d'améliorer l'accès des secours ;
  - Développer des outils de communications adaptés au site et aux usagers ;
  - Faire du Mont Veyrier un site pilote d'apprentissage pour les pratiquants d'aujourd'hui et de demain.

- Objectif de gouvernance
  - Assurer une gouvernance adaptée aux différentes échelles territoriales, pour une plus grande efficacité des actions.

Cette stratégie a ensuite été traduite en objectifs opérationnels atteignables à plus court terme, par une série d'actions coordonnées. Ces actions, au nombre de 32, ont été détaillées, chiffrées et priorisées. Celles qualifiées en priorité 1 seront à démarrer au cours des 3 premières années de réalisation du plan de gestion. Un maitre d'ouvrage a été identifié pour chacune d'elle.

Un tableau en annexe détaille la liste des actions, leurs maitres d'ouvrage, leurs coûts et priorisation.

Le plan de gestion est élaboré pour 6 ans. Un bilan à mi-parcours doit être effectué pour avoir un 1er regard sur l'avancement des actions, réajuster si besoin et chiffrer le programme d'actions pour les 3 années restantes. Ainsi certaines actions moins prioritaires n'ont pas été chiffrées à ce stade, en accord avec le Département de la Haute-Savoie, principal financeur identifié à ce jour.

Les coûts prévisionnels et le plan de financement pour la durée du plan de gestion et pour les 3 premières années d'exécution sont les suivants :

	2024/2029 (coûts à préciser)	Dont Investissement	Dont Fonctionnement	2024/2026	Dont Investissement	Dont Fonctionnement
Budget du plan de gestion	367 064 €	134 145 €	232 919 €	197 685 €	91 160 €	106 525 €
Subvention CD74 prévisionnelle	83 913 €	64 673 €	19 240 €	57 010 €	43 980 €	13 030 €

Il est précisé que la participation prévisionnelle du Département est calculée sur la base des taux de subvention maximums communiqués à ce jour. Chaque action éligible à une aide départementale devra faire l'objet d'une demande de subvention par le maitre d'ouvrage correspondant. La participation réelle de Département sera connue lors de la décision d'attribution de subvention par la Commission permanente, action par action.

3/ Labellisation du site au titre des Espaces Naturels Sensibles et création d'une zone de préemption

Le Comité de pilotage a validé à l'unanimité la nécessité d'une labellisation par le Département de l'ensemble du site en ENS, soit les 1 522 ha sur lesquels portera le plan de gestion. Il souhaite, de la même manière, l'instauration d'une zone de préemption ENS sur cet espace.

En conséquence, le Département matérialisera le périmètre du plan de gestion, le projet de périmètre de zone de préemption ENS, le programme d'action et son plan de financement prévisionnel au travers d'un contrat de site dit « Haute-Savoie Nature » à signer par l'ensemble des maitres d'ouvrage et le Conseil départemental.

4/ Actions sous maitrise d'ouvrage du Grand Annecy

Le Grand Annecy a été identifié en tant que maitre d'ouvrage pour 20 actions du plan de gestion. Celles-ci concernent généralement le territoire de plusieurs communes. Elles ont trait à la connaissance du site, à la conciliation des usages et à l'organisation / l'encadrement des activités de loisirs, à la sensibilisation des publics, à la gouvernance du site.

Le tableau ci-dessous récapitule les actions, leur planification et leur coût :

Intitulé de l'action	I/F	Coût HT	Priorité	Années de mise en œuvre
Création d'outils de communication pour les pratiquants d'escalade et de vol libre	I	17 545 €	1	2024 puis durée du PG
Inventaire des chiroptères	F	8 000 €	1	2024
Sensibilisation, voire réglementation si besoin, des pratiques nocturnes individuelle ou en compétition	F	4 975 €	1	2025
Pilotage et animation d'une gestion cohérente des demandes de manifestations sportives	F	4 555 €	1	2024 puis durée du PG
Concertation sur la préservation de la TVB avec les autres politiques territoriales	F	Inclus dans coûts animation site	1	Durée du PG
Embauche d'éco-gardes assermentés pour sensibiliser aux différents enjeux du site et faire respecter la règlementation en vigueur	F	138 600 €	1	Durée du PG
Officialisation du Grand Annecy en tant que gestionnaire unique de la gestion et l'entretien des sentiers PDIPR et d'intérêt communautaire	F	Inclus dans coûts animation site	1	2024
Aménagement et entretien des sentiers PDIPR et d'intérêt communautaire	I	Inclus dans politique rando	1	2024
Encadrement de la circulation VTT sur le massif	I	15 730 €	1	2025 & 2026

Organisation et balisage de pistes de VTT de descente/enduro	I	17 980 €	1	2024 & 2026
Officialisation du Grand Annecy en tant que structure porteuse comme pilote et animatrice du site	F	12 300 €	1	2024 puis durée du PG
Organisation régulière de réunions publiques et réunions internes	F	Inclus dans coûts animation site	1	2024 puis durée du PG
Évaluation du plan de gestion tous les 3 ans et programmation de la suite	F	15 720 €	1	2026 & 2029
Identification et communication sur les zones de libre évolution de la forêt sur l'ensemble du site	I	16 520 €	2	2027 & 2028
Identification de nouveaux arbres habitats en forêt publique	F	6 800 €	2	2027 à 2029
Proposition d'itinéraires pédagogiques sur les applications de randonnée	F	2 880 €	2	2027
Organisation d'animations scolaires sur les enjeux de la montagne	F	A chiffrer en 2026	2	2027 à 2029
Sensibilisation et formation des exploitants forestiers	F	3 400 €	3	2027
Cartographie des espèces exotiques envahissantes	F	A chiffrer en 2026	3	2027
Réalisation d'un plan de paysage	F	A chiffrer en 2026	3	2027
Coût total estimé pour les 6 années du plan de gestion		**265 005 €**		
Dont dépenses d'investissement		**67 775 €**		
Dont dépenses de fonctionnement		**197 230 €**		
Coût estimé pour les 3 premières années		**136 490 €**		
Dont dépenses d'investissement		**41 730 €**		
Dont dépenses de fonctionnement		**94 760 €**		

Etant donné que le budget prévisionnel est stabilisé pour les 3 premières années de mise en œuvre du plan de gestion, le plan de financement présenté ci-après couvre seulement cette 1ère tranche. Une nouvelle délibération sera prise pour la 2nde tranche.

Intitulé de l'action	I/F	Coût HT	%GA	GA	%CD74	CD74
Création d'outils de communication pour les pratiquants d'escalade et de vol libre	I	8 365 €	50%	4 182 €	50%	4 182 €
Inventaire des chiroptères	F	8 000 €	50%	4 000 €	50%	4 000 €
Sensibilisation, voire réglementation si besoin, des pratiques nocturnes individuelle ou en compétition	F	4 975 €	100%	4 975 €	0%	SO
Pilotage et animation d'une gestion cohérente des demandes de manifestations sportives	F	3 535 €	100%	3 535 €	0%	SO
Concertation sur la préservation de la TVB avec les autres politiques territoriales	F	Inclus dans animation site	*100%*	*cf. action animation site*	0%	SO
Déploiement d'éco-gardes pour sensibiliser aux enjeux du site et faire respecter les interdictions en vigueur	F	69 300 €	100%	69 300 €	0%	SO
Officialisation du Grand Annecy en tant que gestionnaire unique pour la gestion et l'entretien des sentiers PDIPR et d'intérêt communautaire	F	Inclus dans animation site	*100%*	*cf. action animation site*	0%	SO
Aménagement et entretien des sentiers PDIPR et d'intérêt communautaire	I	Inclus dans politique randonnée GA	/	SO	/	SO
Encadrement de la circulation VTT sur le massif	I	15 730 €	50%	7 865 €	50%	7 865 €

Organisation et balisage de pistes de VTT de descente/enduro	I	17 635 €	50%	8 817 €	50%	8 817 €
Officialisation du Grand Annecy comme pilote et animateur du site	F	6 150 €	100%	6 150 €	0%	SO
Organisation régulière de réunions publiques et réunions internes	F	Inclus dans animation site	*100%*	*cf. action animation site*	0%	SO
Évaluation du plan de gestion à l'issue des 3 premières années d'exécution et programmation de la suite	F	3 300 €	100%	3 300 €	0%	SO
Total général		**136 490 €**		**111 625 €**		**24 865 €**
Dont dépenses d'investissement		**41 730 €**		**20 865 €**		**20 865 €**
Dont dépenses de fonctionnement		**96 760 €**		**90 760 €**		**4 000 €**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- d'approuver le plan de gestion du massif du Mont Veyrier tel que proposé par le Comité de pilotage de ce plan de gestion, réuni le 23 mai 2024 ;

- d'approuver la demande de labellisation du massif du Mont Veyrier au titre des Espaces Naturels Sensibles du département de Haute-Savoie et la demande d'instauration d'une zone de préemption sur ledit massif, tel que proposé par ce même Comité de pilotage ;

- d'autoriser la Présidente à solliciter le Département de la Haute-Savoie pour l'approbation de l'ensemble ;

- d'approuver la maitrise d'ouvrage par le Grand Annecy de 20 des 32 actions que compte le plan de gestion, tel que proposé par le Comité de pilotage ;

- d'autoriser la Présidente à solliciter l'aide financière du Département de la Haute-Savoie, et de tout autre financeur, pour la réalisation de ces actions ;

- d'autoriser la Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 91

Le Secrétaire de séance,

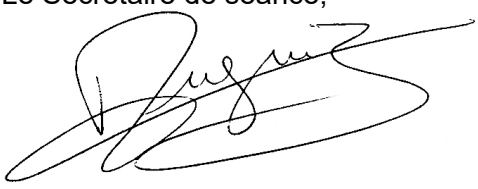

Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
la Directrice Générale,

Virginie AULAS.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20241024-15387-DE-1-1
en date du 30/10/24 ; REFERENCE ACTE : DEL-2024-229